

# Législature 2015 - 2020 Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 22 décembre 2016

Vu la démission de Monsieur Roger GOLAY,

Vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par Monsieur Thierry BRUNIER,

Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections,

Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Conformément à l'article 4 du règlement du Conseil municipal,

Il a été procédé par Monsieur Cédric VINCENT, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 22 décembre 2016, à l'assermentation de Monsieur Thierry BRUNIER, nouveau Conseiller municipal, remplaçant de Monsieur Roger GOLAY.

Certifié conforme au procès-verbal du Conseil municipal Le Président

Cédrie VINCENT



Législature 2015 - 2020 Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 22 décembre 2016 072-16.11

Vu la nécessité de mettre en système séparatif les canalisations du chemin du Bac, sur le tronçon compris entre le chemin Fort-de-l'Ecluse et le chemin des Maisonnettes ;

Vu la nécessité d'effectuer des travaux de réaménagement de la chaussée sur ce tronçon ;

Vu le crédit voté par le Conseil municipal le 12 mai 2011, destiné à couvrir le mandat d'études pour la mise en système séparatif du réseau d'assainissement du quartier du Plateau ;

Vu que l'autorisation de construire a été délivrée le 18 juillet 2016 ;

Vu que la totalité du financement du collecteur est prise en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 28 novembre 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité, soit par 33 oui / o non / o abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 907'000.-- destiné à la mise en séparatif et à la réfection de la chaussée du chemin du Bac, sur le tronçon compris entre le chemin Fort-de-l'Ecluse et le chemin des Maisonnettes ;

- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements
  - rubrique 71.501, pour la part des travaux des collecteurs pour le chemin du Bac, estimée à Fr. 418'500.--;
  - rubrique 62.501, pour la part des travaux de réfection de la chaussée au chemin du Bac, sur le tronçon compris entre le chemin Fort-de-l'Ecluse et le chemin des Maisonnettes, estimée à Fr. 488'500.--;
- 3. de porter ces sommes au bilan, respectivement sous les rubriques 71.141 et 62.141;
- 4. de financer la part des travaux sur les collecteurs au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement, sous la rubrique 71.452;
- 5. d'amortir la dépense relative à la part des collecteurs, estimée à Fr. 418'500.--, en 30 ans dès 2017 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 71.331;
- 6. d'amortir la dépense relative à la part des travaux de réfection de la chaussée, estimée à Fr. 488'500.--, en 20 ans dès 2017 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331;

Certifié conforme au procès-verbal

du Conseil municipal Le Président :

Cédric VINCENT



## Législature 2015 - 2020 Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 22 décembre 2016

Vu la nécessité de mettre en système séparatif les canalisations de l'avenue du Plateau, ainsi que le réaménagement de la chaussée et la réfection des trottoirs de ladite avenue ;

Vu le crédit voté par le Conseil municipal le 12 mai 2011, destiné à couvrir le mandat d'études pour la mise en système séparatif du réseau d'assainissement du quartier du Plateau ;

Vu la réflexion menée afin de réduire le trafic de transit à travers le quartier, préconisant la mise en sens unique du tronçon compris entre la route de St-Georges et le chemin des Maisonnettes, tel que précisé dans le concept de circulation établi par le Bureau BCPH et réactualisé en novembre 2014;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 28 novembre 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

#### DECIDE

à l'unanimité, soit par 33 oui / 0 non / 0 abstention

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'585'000.— (y compris les frais d'étude votés le 25 septembre 2014), destiné à la mise en séparatif, le réaménagement de la chaussée et la réfection des trottoirs à l'avenue du Plateau ;
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements
  - rubrique 71.501, pour la part des travaux des collecteurs pour l'avenue du Plateau, estimée à Fr. 1'479'000.—;
  - rubrique 62.501, pour la part des travaux de réaménagement de la chaussée et réfection des trottoirs à l'avenue du Plateau, estimée à Fr. 1'106'000.— ;

- 3. de porter ces sommes au bilan, respectivement sous les rubriques 71.141 et 62.141;
- 4. de financer la part des travaux sur les collecteurs au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 71.452;
- 5. d'amortir la dépense relative à la part des collecteurs (y compris les frais d'étude votés le 25 septembre 2014), estimée à Fr. 1'479'000.--, en 30 ans dès 2017 par le compte de fonctionnement, rubrique 71.331 ;
- 6. d'amortir la dépense relative à la part du réaménagement de la chaussée et réfection des trottoirs, estimée à Fr. 1'106'000.--, en 20 ans dès 2017 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331;

Certifié conforme au procès-verbal

du Conseil municipal Le Président :

Cédric VINCENT



Législature 2015 - 2020 Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 22 décembre 2016 074-16.11

Vu la nécessité de procéder à des travaux de rénovation partielle du bâtiment de la Mairie ;

Vu que des éléments spécifiques doivent être étudiés, comme l'assainissement des simples vitrages, l'isolation de la toiture et la modernisation de l'installation de ventilation ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 28 novembre 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

## DECIDE

à l'unanimité, soit par	33 oui/	O non/	abstentions
	1 10 7 90 276 000	4 lb   144   1   1   5   42.040	

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 120'000.— destiné à la rénovation partielle du bâtiment de la Mairie ;
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 05.503 ;
- 3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 05.143;
- 4. en cas de réalisation du projet, ces frais d'étude seront intégrés au crédit de réalisation et seront amortis conjointement en 20 ans, sous la rubrique 05.331 ;
- 4. de prévoir, au cas où le projet ne se réaliserait pas, un amortissement de 5 annuités dès l'année qui suit l'abandon du projet, sous la rubrique 05.331 ;

Certifie conforme au procès-verbal du Conseil municipal Le Président

Cédric VINCENT